

OUTILS D'EVALUATION PREVA ET FORMATION CPIP :

2ème round de discussion !

Après une première réunion le 19 septembre sur deux sujets : la recherche-action PREVA sur les outils d'évaluation et la formation initiale des conseillers d'insertion et de probation, une séance de rattrapage était organisée le 11 octobre 2016 par la direction de projet SPIP de l'administration pénitentiaire.

La CGT s'est donné les moyens d'être présente sur ces deux réunions au vu des enjeux importants pour la profession, espérant pouvoir débattre avec l'ensemble des organisations syndicales du CTSP. L'organisation kafkaïenne du dialogue social au sein de l'administration pénitentiaire étant ce qu'elle est actuellement, l'occasion a été manquée, puisqu'une fois de plus toutes les organisations syndicales n'étaient pas présentes.

Concernant la formation initiale, aucune réponse à nos propositions, ni davantage d'information sur l'arrêté de recrutement, perdu dans les limbes de la Fonction Publique depuis près de 2 ans et la promesse d'un groupe de travail pas avant début 2017 pour aborder de façon concertée avec l'administration et l'ENAP le contenu de formation. Ça valait le déplacement, non ?

Concernant la recherche PREVA, un nouvel échange avec l'université de Rennes II nous a confortés dans notre analyse. Plus encore, les arguments avancés en réaction à nos observations ont démontré à quel point, il y a un fossé qui nous sépare !

Les chercheurs PREVA considèrent que l'absence d'outils d'évaluation entraîne de l'arbitraire et on nous dit tout bonnement que nos décisions professionnelles sont basées sur « le hasard » ! Contents du déplacement pour entendre ça ! Les professionnels des SPIP apprécieront et seront ravis d'apprendre qu'ils jouent au dé pour effectuer l'analyse des situations des personnes prises en charge !

Pire notre interlocutrice de l'université de Rennes II considère que ce besoin d'outil d'évaluation a émergé d'une précédente recherche à laquelle elle a participé en 2013 sur l'évaluation de dangerosité liée à la rétention de sûreté.

La CGT a rappelé son opposition aux grilles actuarielles, au principe de l'évaluation du risque de récidive et encore plus à l'évaluation de dangerosité, d'autant plus dans le contexte actuel de suspicion généralisée sur fond de prévention de la radicalisation.

L'administration quant à elle prendra sa décision définitive sur le déploiement d'un ou plusieurs outil(s) d'évaluation avant la fin de l'année 2016, disant vouloir réfléchir et continuer la concertation...

La CGT continuera d'être combative sur tous les fronts et à nourrir le débat au sein de la profession pour :

- **Une formation de qualité**
- **Une reconnaissance de nos compétences et savoir-faire**
- **Des organigrammes et un ratio de 50 personnes prises en charge par travailleur social**
- **une véritable déontologie d'intervention définie par et pour la profession**